



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



21073358

ile,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

10 JUIN 2021

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : 0402 828 726

Nom

(en entier) : **SOALI**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Ottignies-Louvain-la-Neuve (1341), Rue Chapelle Notre-Dame 3 bte 2****Objet de l'acte : NOMINATION**

D'un procès-verbal dressé en date du 7 avril 2021, il résulte que l'organe d'administration de la société à responsabilité limitée « SOALI », dont le siège social établi à Ottignies-Louvain-la-Neuve (1341), Rue Chapelle Notre-Dame 3 bte 2, a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

Première résolution

Conformément au Code des sociétés et des associations, l'organe d'administration entérine la nomination de Monsieur Bernard COLLE, domicilié et demeurant à Ottignies-Louvain-la-Neuve (1341), Rue Chapelle Notre-Dame 3 bte 2, en qualité de représentant permanent, dans le cadre des fonctions d'administrateur que la société à responsabilité limitée « SOALI » exerce déjà dans les sociétés suivantes :

- La société à responsabilité limitée « Y2B INVEST » ayant son siège social établi à Ottignies-Louvain-la-Neuve (1348), Rue Laid Burniat 2, numéro d'entreprise 0713.468.652 et assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE 0713.468.652, à compter du 9 novembre 2018 ;

- La société anonyme « VOLTIS » ayant son siège social établi à Ottignies-Louvain-la-Neuve (1348), Rue Laid Burniat 2, numéro d'entreprise 0439.628.744 et assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE 0439.628.744, à compter du 28 novembre 2018.

Deuxième résolution

L'organe d'administration décide de conférer tous pouvoirs à la société à responsabilité limitée « GL Services Bureaux », numéro d'entreprise 0460.281.628, dont le siège social est établi à Rixensart (1330), Avenue Franklin Roosevelt 23, représentée par son administrateur, Monsieur Christophe LEHEUREUX, avec droit de substitution, aux fins de signer au nom de la société, les décisions prises concernant le présent procès-verbal dans les annexes du Moniteur belge.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Christophe LEHEUREUX
Pour « GL Services Bureaux » srl
Mandataire spécial

Déposé en même temps, le procès-verbal de l'organe d'administration du 7 avril 2021.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).